ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 9 mars 2014

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2014 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présent :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Monsieur Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
  - Monsieur Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
  - Monsieur Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'**ASCPCB :** Monsieur TONNIEAU, Président
- pour l'**ASCPHO :** Monsieur Philippe MOREAU, Président
- pour l'**ASCPM :** Monsieur Philippe VOIDEY, Président
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Monsieur Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Monsieur Alain TOUCHARD, Maire
  - Monsieur Robert JEULIN, Adjoint délégué aux travaux
  - Monsieur Bruno SOLON, Directeur Général des Services
  - Monsieur Didier BELEN, Directeur des Services Techniques
  - Monsieur Laurent FRICHET, Police Municipale

La feuille de présence, permet de constater que 31 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BOYER, CARROUE, Commune d'Ormes, CHAMPY, DESPORT, GUILLOT, MERCIER, PRAT, SAUVAGE, SEINTON, SORNICLE / VIVIER, TONNIEAU, VASSE.

Sont présents pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : COURATIER / DURAND, DISARBO, GUILLOU, MARTINEZ, MOREAU, PAUL, RICHER.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, MARCHAND, VOIDEY.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, DESPRES, DUBAS, HEMERI, HEMME / FAUCHEUX, HURAULT, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur: LEMOULT

Soit un total de 234 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier 2014.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2014.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Projet « VOISINS VIGILANTS : Adhésion à la communauté ?
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association aux représentants de la commune et à l'assemblée des copropriétaires et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL :

* But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :
  * Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
  * Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* Télédistribution :
Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise **EIFFAGE ENERGIE Centre Loire** assure la **maintenance** du réseau **7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34**.

* Site Internet :
  * http://charbonsblancs09.chez.com. L'Administrateur est Pierre PRAT.

* Animations de l'année 2013 :

Rappel des différentes animations de l'année 2013 :

- Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2013 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
- Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème jeudi de novembre 2013 : Bilan financier excédentaire (60,04 €).

BILAN FINANCIER :

Remerciement à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier, la manifestation organisée ainsi que les intérêts bancaires ne couvrent pas la totalité des frais de fonctionnement de l'association (-122,37 €). Le poste le plus important des dépenses est l'assurance. Monsieur LITIERE a renégocié le contrat. Celui-ci sera de 160 € en 2014 pour 270,54 € en 2013 avec des garanties identiques.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard
Membre	P. PRAT	13 rue Jean Dorat

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Monsieur P. VOIDEY et Madame I. MARCHAND, se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaires pour compléter le bureau. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Président	P. VOIDEY	10 rue Malherbe
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie
Secrétaire	E. GUILLOU	26 rue Michel E. de Montaigne
Trésorier		

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Vice-Président	P. VOIDEY	10 rue Malherbe
Trésorier	M. LITIERE	5 rue Neuve – 45380 CHAINGY
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2014 est le suivant :

* Mercredi 12 février ;
* Mercredi 12 mars ;
* Mercredi 16 avril ;

* Mercredi 14 mai ;
* Mercredi 11 juin ;
* Mercredi 10 septembre ;
* Mercredi 15 octobre ;
* Jeudi 20 novembre (exceptionnellement au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 17 décembre ;

Projet d'animations pour 2014 :

Programme des animations prévues :

* Participation à l'organisation des Virades DE L'ESPOIR (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 28 septembre 2014, à la Canaudière.
* Soirée « Beaujolais Nouveau » le jeudi 20 novembre 2014, bar de la salle François Rabelais.

Projet « VOISINS VIGILANTS » - Adhésion à la communauté ? :

* Monsieur VOISIN présente la genèse de ce projet. Celui-ci est issu d'une demande de Monsieur le Maire compte-tenu du nombre de vols perpétués dans les différents quartiers de la commune. L'idée est d'initier le principe auprès des « Charbons Blancs » pour l'étendre ensuite à l'ensemble de la commune.
* Monsieur le Maire et Monsieur VOISIN rappelle que le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale lorsqu'un contrat de partenariat est signé entre la communauté, la mairie et le police.
* Monsieur VOISIN présente le site internet www.voisinsvigilants.org et son fonctionnement. L'adhésion se fait très simplement sur le site et une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent.
* Monsieur VOISIN informe que des communautés « VOISINS VIGILANTS » existent déjà sur l'agglomération et ses alentours : Saran, Orléans, St Jean de la Ruelle, St Jean le Blanc, St Denis en Val, St Pryvé St Mesmin…
* Financièrement la municipalité nous aidera pour l'achat d'autocollants à apposer sur nos boîtes aux lettres et pour l'achat et la pose de pancartes indiquant notre communauté. Notre élu référent sur ce projet est Monsieur JEULIN et notre interlocuteur auprès de la police municipale est Monsieur FRICHET.
* A la suite d'échange de questions et de précisions sur le fonctionnement, l'assemblée adhère au projet d'adhésion à la communauté.

QUESTIONS DIVERSES :

* Demande d'élagage des arbres plantés rue du Chemin de la Messe.

* Entretien des venelles, les venelles reliant la rue du chemin de la Messe et la place François Villon ont été oubliées, ainsi que la venelle entre le 12 de la rue Montaigne et la rue de la Boetie.

* Fermeture d'une venelle située entre la rue de la Boetie et la rue Montaigne en semaine 12

* Création d'un passage piéton rue Montaigne : Position à voir avec Monsieur JEULIN.

* Problème de stationnement de véhicules sur les trottoirs de la rue Montaigne, empêchant le passage des piétons et des poussettes : Réunir les riverains pour définir un projet de stationnement et le planifier.

* Déjections canines rue Montaigne : Le civisme est rappelé ainsi qu'il existe un arrêté municipal permettant à la police de la commune de délivrer des amendes aux propriétaires de chiens oublieux. Pris en flagrant délit de « non ramassage », il leur en coûtera 38 € avec l'obligation de ramasser. **Des sachets biodégradables "BioBag Dog" sont à la disposition des propriétaires de chiens, à l'accueil de la Mairie ou chez les commerçants de la commune**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.